



# CONFÉRENCE ÉPISCOPALE

## *Sénégal Mauritanie Cap-Vert Guinée-Bissau*

### PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE DAKAR

**COMMUNIQUE N° 2 DES  
ÉVÊQUES DU SENEGAL portant  
sur la Déclaration *Fiducia  
supplicans***

**Bien-aimés Confrères dans le Sacerdoce,**

**Chers Religieuses et Religieux,**

**Chers Fidèles Laïcs de nos Diocèses,**

**Frères et sœurs en Christ,**

**Amis croyants,**

Le Dicastère pour la Doctrine de la Foi a publié, le 18 décembre 2023, à quelques jours des festivités de Noël, une Déclaration *sur la signification pastorale des bénédictions, Fiducia supplicans*.

Ce document pastoral, comme on a pu le noter à travers les divers canaux de communication, a suscité beaucoup de remous au sein de la Communauté chrétienne, notamment dans l'Église Catholique, et même au delà, avec beaucoup de réactions dont la plupart se sont focalisées sur le point relatif aux « *bénédictions des couples en situation irrégulière et des couples de même sexe* ».

Nous vos Pasteurs, après avoir pris le temps de nous concerter sur la question, dans un esprit de parfaite communion avec le Saint-Père, le Pape François, tout en restant attentifs

aux multiples et légitimes interpellations de notre Église locale, avons décidé d'y revenir, à travers la présente adresse.

Celle-ci fait suite à notre premier Communiqué, en date du 28 décembre 2023, dans lequel nous avons jugé nécessaire de rappeler la Doctrine de l'Église Universelle et notre intime conviction de Pasteurs relativement à certaines déviations morales de notre temps comme l'homosexualité.

Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude, pour le sens de la communion et de la fraternité manifestées en Église-Famille de Dieu, au milieu des récentes épreuves suscitées, en grande partie, par une certaine interprétation de ladite Déclaration qui laisse croire que *l'Église Catholique reconnaîtrait maintenant le mariage entre deux personnes de même sexe.*

**Une telle interprétation n'est pas conforme à la Doctrine de l'Église, enracinée dans les Saintes Écritures, la Sainte Tradition et l'Enseignement du Magistère.**

En effet, les déviations morales, de manière générale et, en particulier, **l'homosexualité**, en ses diverses expressions, sont considérées, dans l'Église, comme une abomination à l'encontre de la volonté de Dieu comme en atteste, par exemple, le Livre du Lévitique : *« Quand un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ce qu'ils ont fait tous les deux est une abomination »* (Lv 20, 13 ; cf. Lv 18, 22).

L'apôtre Paul, dans plusieurs de ses écrits, dénonce aussi de manière ferme tout comportement immoral, en matière sexuelle, au sein et à l'extérieur de la communauté chrétienne (cf. Rm 1, 18-32 ; 1 Co 6, 9 ; 1 Tm 1, 10).

En réalité, les débats autour de l'homosexualité sont récurrents dans l'Église et dans la société, ces dernières décennies. En dépit de la divergence des avis ou opinions, d'une part, et de la pression de certains organismes ou associations qui soutiennent ouvertement ou insidieusement le mariage entre deux personnes de même sexe d'autre part, la Doctrine de l'Église Catholique sur le mariage demeure intacte et inchangée. En témoigne la *Lettre*



## CONFÉRENCE ÉPISCOPALE *Sénégal Mauritanie Cap-Vert Guinée-Bissau*

*aux Évêques de l'Église Catholique, sur la Pastorale à l'égard des personnes homosexuelles, de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, du 1<sup>er</sup> Octobre 1986, n°7 §1 : « Obéissant au Seigneur qui l'a fondée et qui lui a fait don de la vie sacramentelle, l'Église célèbre dans le sacrement du mariage le dessein divin d'union amoureuse et donatrice de vie, entre l'homme et la femme. Ce n'est que dans la relation conjugale que l'usage des facultés sexuelles peut être moralement droit. Aussi, quand elle fait un usage homosexuel de ses facultés, la personne agit de façon immorale ».*

A propos de la récente Déclaration *Fiducia supplicans*, portant sur **la signification pastorale des bénédictions**, nous retenons la sollicitude de l'Église à l'égard de toute personne, dans le respect de sa dignité et de son intégrité, quels que soient son choix et son orientation de vie. C'est le souci pastoral défendu par le Magistère de l'Église depuis toujours, et par le Pape François qui rappelle la nécessité, pour l'Église, à la suite de son Divin Fondateur Jésus-Christ, d'être proche de toute personne, notamment des plus vulnérables, pauvres ou marginalisées, les homosexuels y compris.

Cependant, dans le contexte actuel d'une légitimation ou légalisation progressive et insidieuse de l'homosexualité et d'autres déviations morales, **nous, vos Pasteurs, Évêques du Sénégal, affirmons clairement que, dans nos Diocèses, aucune forme de bénédictions liturgiques ou extra liturgiques ne peut être administrée à deux personnes de même sexe qui en feraient la demande expresse en tant que « couple ».**

Par ailleurs, s'agissant des couples en situation irrégulière (concupins, divorcés remariés, polygames...), il ne faut en rien altérer la Doctrine de l'Église catholique sur l'institution matrimoniale, au risque de semer le doute dans les esprits ou de créer le scandale dans la vie de nos communautés.

A la suite de nos confrères dans l'épiscopat, au niveau des **Conférences Épiscopales**

**Réunies de l'Afrique de l'Ouest (CERAO/RECOWA) et du Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM), nous vous invitons à rester calmes et sereins, soudés par le ciment de la prière et de l'espérance du Christ qui ne déçoit pas (cf. Rm 5, 5).**

En tant que pasteurs, notre devoir est aussi d'intercéder pour qui a besoin de la grâce de Dieu qui ne fait aucune différence entre les hommes (cf. Ac 10, 34).

Que le Seigneur, qui est avec nous dans la barque de l'Église, apaise la tempête (cf. Mc 4, 35 - 41) et nous procure la grâce de la sérénité chrétienne et d'une conversion véritable.

Que par l'intercession de Saint Joseph et de la Bienheureuse Vierge Marie, Notre-Dame de la Délivrante de Popouguine, Dieu nous accorde la grâce de la paix.

**Fait au Cap des Biches, le 18 janvier 2024**

Ont signé, leurs Excellences :



**Monseigneur Benjamin NDIAYE, Archevêque Métropolitain de Dakar**

**Monseigneur Jean Pierre BASSENE, Évêque de Kolda**

**Monseigneur Paul Abel MAMBA, Évêque de Tambacounda**

**Monseigneur André GUEYE, Évêque de Thiès et Administrateur Apostolique de Saint Louis**

**Monseigneur Martin Boucar TINE, Évêque de Kaolack**

**Révérend Monseigneur Fulgence COLY, Administrateur Diocésain de Ziguinchor**